



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 2 NOVEMBRE 2016**

**DEPARTEMENT  
D'ILLE-ET-  
VILAINE**  
---  
**CANTON DE  
LE RHEU**  
---  
**COMMUNE  
DE  
LA CHAPELLE-  
THOUARAULT**

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Par suite d'une convocation en date du 28 octobre 2016 affichée le même jour, les membres composant le Conseil municipal de la Chapelle Thouarault se sont réunis le 2 novembre 2016 à 19h sous la présidence de Monsieur BOHUON, Maire.

Etaient présents: BAUDAIS Gérard, BOHUON Jean-François, BOUQUET Christiane (pouvoir de Mme Armand), COLLET Madeleine, DERRE Philippe, DURAND Daniel, GUILMOTO Arnaud (pouvoir de Mme Gérard), JEHANNIN Catherine, MORRE Patrick (pouvoir de M. Garin), PASDELOUP Rozenn, TREHIN Myriem, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du CGCT

Etaient absent(s)/excusé(s): ARMAND Régine (a donné pouvoir à Mme Bouquet), DESSE Aurélie, DUMORTIER Jean, GARIN Julien (a donné pouvoir à M. Morre), GERARD Gaëlle (a donné pouvoir à M. Guilmoto), Pascaline LEFEBVRE TREGRET Thibault

Secrétaire : TREHIN Myriem

**N°77/2016**

## **Quotient familial cantine : révision des tranches et tarifs au 1/1/17**

Madame Madeleine COLLET, Adjointe au Maire, indique qu'il convient de réviser les tarifs de la cantine applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Il convient en effet de réactualiser les tarifs et les tranches applicables au quotient familial (défini, lui, dans la délibération d'origine du 7 juin 2010, selon la même méthode que la CAF), tarifs et tranches qui n'ont pas été revus depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Madame COLLET rappelle les travaux de la Commission cantine dans sa réunion du 27 octobre dernier, et la comparaison avec la situation de communes environnantes.

Il apparaît que de nombreuses communes, avec pourtant un revenu moyen par habitant inférieur à celui de La Chapelle Thouarault, appliquent des tarifs plus élevés pour chaque tranche.

De plus, la dernière tranche est en général au-dessus de 1300€ de Quotient Familial et non 1700€ comme actuellement à La Chapelle Thouarault. En comparaison avec La Chapelle Thouarault, le tarif le plus élevé s'applique donc, dans les autres communes, pour des revenus familiaux inférieurs.

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL** à l'unanimité fixe comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les tarifs pour la cantine :

- Tarifs respectivement applicables à chacune des tranches du Quotient familial

Tranche de Q.F.	Tarifs
0€-500€	2.45€
501€-750€	3.05€
751-1000€	3.50€
1001€-1300€	3.95€
1301 € et plus	4.15€

- ✓ Repas membres du personnel et enseignants « subventionnés »: 4.15 €
  - ✓ Repas adultes non membres du personnel communal : 5.37 €
  - ✓ Repas enseignants « non subventionnés »: 5.37 €
- (tarif plein)

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture

Fait à La Chapelle Thouarault le 3 novembre 2016

.....



Le Maire

Jean-François BOHUON